

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700

Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE  
DES MINISTRES EN CHARGE DE LA  
CULTURE DE L'UNION AFRICAINE (CAMC2)  
19-23 OCTOBRE 2008  
ALGER (ALGERIE)**

**Rev. 1**

**NOTE CONCEPTUELLE**

## A. Historique

1. La première session ordinaire de la Conférence des Ministres en charge de la Culture de l'Union africaine a été tenue à Nairobi (Kenya) les 13 et 14 décembre 2005. La conférence a, conformément à la Décision AU/CMC/Decl.1 (i) Rev.3, adopté la Déclaration de Nairobi sur la Culture, l'intégration et la Renaissance africaine, et a, entre d'autres, exhorté la Commission à, en collaboration avec les institutions culturelles et toutes les parties prenantes :

- Faire un inventaire détaillé des institutions culturelles ;
- Créer une Division de la Culture au sein de la Commission de l'UA ;
- Prévoir la création d'une Organisation africaine pour l'Education, la Science et la Culture (AFRESKO) ;
- Entreprendre, entre autres, une évaluation des projets/institutions culturels, selon la pertinence, les besoins en matière de ressources et les capacités ;
- Développer et renforcer des infrastructures destinées à des fins culturelles ;
- Renforcer la coordination et l'harmonisation des initiatives et des activités culturelles.

2. Les résultats principaux de la Conférence qui ont été plus tard entérinés par le Conseil exécutif de l'UA, Ex. CL/223 (viii), concernent, entre autres, les questions suivantes :

- La Déclaration de Nairobi sur la culture, l'intégration et la renaissance africaine ;
- Le Statut de l'Académie des langues africaines (ACALAN) ;
- Le Plan d'action des langues pour l'Afrique ;
- La Charte de la renaissance culturelle de l'Afrique ;
- Le Plan d'action de Nairobi pour les industries culturelles en Afrique ;
- La recommandation concernant l'étude de faisabilité pour la création de l'institut culturel pan-africain (PACI) ;
- La position commune sur la création de fonds africain pour le patrimoine mondial ;
- La Recommandation concernant l'organisation d'une réunion pour préparer le premier Congrès culturel pan-africain.

3. Depuis lors, la Commission de l'UA a entrepris un certain nombre d'activités dans le cadre de la mise en œuvre des décisions des Ministres de la Culture. La deuxième session ordinaire de la conférence des Ministres en charge de la Culture de l'UA aura lieu à Alger, République de l'Algérie, du 19 au 23 octobre 2008 sous le thème « **harmonisation et coordination des politiques, des programmes et des activités culturels.** »

4. La Conférence des Ministres en charge de la culture sera précédée par une table ronde d'une journée des experts émanant des institutions culturelles en Afrique, le 17

octobre 2008, sur le thème "**Pour le renforcement du partenariat entre les institutions culturelles africaines et l'Union africaine**".

## **B. OBJECTIFS DE LA TABLE RONDE ET DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES EN CHARGE DE LA CULTURE**

### **5. Objectifs de la table ronde**

La Commission est déterminée à assurer la promotion de la culture africaine en collaborant avec les Etats membres, les CER et les institutions culturelles présentes en Afrique et en dehors du continent. L'objectif principal de cette table ronde est de réunir les différentes institutions culturelles en Afrique afin d'échanger des points de vue, des expériences et des meilleures pratiques ; d'identifier les défis et les contraintes liés à la promotion de la culture africaine et de développer une stratégie pour la coopération réelle entre et parmi ces institutions culturelles d'une part et entre ces institutions et l'UA d'autre part.

#### **5.1. Objectifs de la Conférence des Ministres en charge de la culture**

Les objectifs de la deuxième session ordinaire de la Conférence des Ministres en charge de la culture de l'Union africaine consistent à, entre autres : évaluer le progrès réalisé dans le cadre de la mise en œuvre des décisions et des recommandations de la première session ordinaire et du premier Congrès culturel pan-africain ; examiner et adopter les recommandations principales en vue d'assurer la promotion de la culture africaine et de renforcer son rôle relatif à l'édification d'un développement socio-économique durable en Afrique ; maintenir une position claire sur des actions fondamentales au sujet du trafic des objets culturels via l'Internet conformément au rapport de l'UNESCO portant sur cette question spécifique ; et entrevoir des voies et moyens susceptibles de faciliter le renforcement du partenariat entre les institutions culturelles régionales ou pan-africaines et les Etats membres ainsi que l'Union africaine.

## **C. ORDRE DU JOUR**

6. La conférence va examiner les points de l'ordre du jour suivants :

### **6.1. Table ronde**

La table ronde va principalement examiner l'élaboration d'une stratégie pour la coopération efficace entre et parmi les institutions culturelles d'une part et entre ces institutions et l'UA d'autre part.

### **6.2 Conférence**

1. *Rendre compte des activités du programme culturel de la Commission de l'UA;*
2. *Faire le rapport intermédiaire sur l'état de la mise en œuvre des conclusions*

*/décisions de la 1ère Session de la Conférence des Ministres en charge de la culture de l'Union africaine (CAMC 1) ;*

3. *Elaborer le rapport du 1er Congrès culturel pan- africain ;*
4. *Définir le Cadre de politique culturelle pour l'Afrique ;*
5. *Elaborer le Plan d'action de Nairobi sur la promotion des industries culturelles ;*
6. *Examiner l'étude de faisabilité sur la création d'un institut culturel pan-africain ;*
7. *Déterminer les travaux préparatoires pour l'organisation du festival culturel panafricain ;*
8. *Etudier les mécanismes de redynamisation du Grand Musée africain ;*
9. *Examiner le partenariat africain et européen sur les biens culturels ;*
10. *Faire le suivi de la décision du sommet de l'UA de 2003 relative à la création d'une Commission du film africain et au Sommet du film africain : la Déclaration de Tshwane.*

#### **D. FORMAT DE LA CONFÉRENCE**

7. La deuxième session ordinaire de la Conférence des Ministres en charge de la culture de l'Union africaine sera conduite comme suit :

- a) Table ronde des experts émanant des différentes institutions culturelles de l'Afrique, (17 octobre 2008)
- b) Réunion des experts (19-21 octobre 2008)  
Les experts des Etats membres vont se réunir pendant 3 jours pour examiner les points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessus et préparer un rapport pour les ministres.
- c) Réunion des ministres, (22–23 octobre 2008)  
Les ministres vont examiner le compte rendu de la réunion d'experts.

#### **E. RÉSULTATS ESCOMPTES DE LA CONFÉRENCE**

Il est espéré que les recommandations de la table ronde vont enrichir les discussions des deux réunions qui se tiendront après. À cet égard, il est prévu une feuille de route qui sera conçue pour assurer une collaboration efficace avec les divers acteurs et parties prenantes relevant du domaine de la culture.

Il est attendu que la conférence génère les acquis ci-après :

- Le Cadre de politique Culturel Africain;
- Recommandations ou décision concrètes sur :
  - La création d'un institut culturel pan-africain ;
  - Les statuts du Grand Musée africain ;
  - Position commune africaine sur les biens culturels ;

- Rapport du 1er Congrès culturel pan-africain en novembre 2006
- Les perspectives en matière du Dialogue Afrique-UE sur les biens culturels.

## **F. DOCUMENTS**

8. En plus des documents appropriés qui sont disponibles sur le site Web de l'UA, des rapports et d'autres documents seront distribués pendant la Conférence, selon les points du projet d'ordre du jour.

## **G. LES QUESTIONS D'ORDRE ORGANISATIONNEL**

9. La Commission de l'UA organisera la conférence tandis que le gouvernement de la République de l'Algérie accueillera la session.

## **H. PARTICIPANTS**

10. Les participants seront : des experts et des ministres en charge de la culture des Etats membres de l'Union africaine, des institutions culturelles internationales et continentales, OSC, Organisations et agences internationales, les Communautés économiques régionales (CER) et la Commission de l'UA.

## **I. L'INFORMATION ADDITIONNELLE**

11. Les informations relatives à la conférence seront disponibles sur le site Web de l'UA : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter les fonctionnaires suivants :

**Directeur par intérim**  
**Département des Affaires sociales**  
**Commission de l'Union africaine**  
**Addis-Abeba (Ethiopie)**  
Téléphone. +251 – 11-551 77 00, ext.. 300, 258/216  
Fax : +251-11-5 – 3-36 16/115 5049 85/115 51 78 44  
E-mail : [BenjaminG@africa-union.org](mailto:BenjaminG@africa-union.org) ;  
[NeriM@africa-union.org](mailto:NeriM@africa-union.org) ;  
[GenetB@africa-union.org](mailto:GenetB@africa-union.org)

**MINISTÈRE DE LA CULTURE**  
**GOUVERNEMENT DE L'ALGÉRIE**  
(détails de contact à fournir)